

Marché N° 261000053

Cahier des charges techniques
particulières

Service d'affrètement de navires pour
le marquage de poissons

LOT 3 - Affrètement de navires pour le
marquage (bar et lieu jaune) en Baie
de Seine (Calvados, parc éolien de
Courseulles-sur-Mer)

Le présent marché a pour objet l'affrètement de navires par l'IFREMER pour le marquage de poissons.

- Lot 1 : Affrètement de navire pour le marquage de maquereaux en Mer d'Iroise
- Lot 2 : Affrètement de navire pour le marquage de maquereaux en Côtes d'Armor (Perros Guirec, Triagoz, Sept Îles)
- Lot n° 3 : Affrètement d'un navire pour les opérations de pêche du poisson (bar et lieu jaune) en Baie de Seine (Calavados, parc éolien de Courseulles-sur-Mer)
- Lot n° 4 : Affrètement d'un navire « hôpital » pour les opérations de marquage des poissons capturés en Baie de Seine (Calavados, parc éolien de Courseulles-sur-Mer)

➤ **CCTP – LOT 3**

Le dossier de candidature contiendra impérativement :

- Une présentation de l'entreprise une proposition technique
- Une présentation du savoir-faire et des motivations
- Une décomposition du prix ainsi que les documents suivants : Copie du permis de navigation, Licence de pêche communautaire.

Le prestataire retenu s'engage à mener à bien sa mission conformément aux règles de l'art et en veillant au respect des principes suivants :

- La sécurité des personnes avant tout
- Le prestataire devra être à jour de ses documents administratifs

Le navire affrété devra embarquer a minima 1 (2 idéalement) scientifique(s) pour les opérations pêche.

L'opération est prévue pour une durée de 5 (minimum) à 8 jours (maximum) d'opérations de pêche et de marquage auxquels s'ajoutent une demi-journée d'installation et une demi-journée de désinstallation du matériel scientifique à bord des navires. L'opération devra se dérouler entre le 27 juin et le 10 juillet 2026.

Un navire « pêcheur » sera affrété. Celui-ci devra pêcher les poissons à l'hameçon (bar prioritairement) et les conserver vivant en vue de les marquer sur un autre navire (le navire « hôpital »). Les opérations auront lieu conjointement avec le navire « hôpital » dans le département du Calvados à proximité ou dans l'enceinte du parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer. La pontée minimum demandée pour le navire « pêcheur » est de 600 kg pour conserver les poissons en vivier. Le navire devra obligatoirement accueillir a minima un personnel spécial (deux idéalement) lors de l'opération afin de s'assurer du bon maintien en vie des individus capturés (percement de la vessie natatoire, oxygénation, etc.). Le navire devra pêcher 150 poissons pouvant être marqués (> 800 g) sur une période d'affrètement comprenant de 5 (minimum) à 8 jours (maximum) de pêche effective ainsi qu'une demi-journée d'installation et une demi-journée de désinstallation du matériel scientifique à bord du navire, weekend inclus. **L'affrètement pourra être interrompu, si les conditions météorologiques ne permettent pas aux personnels scientifiques de travailler dans des conditions satisfaisantes.** L'affrètement pourra également être interrompu, si le quota de poissons marqués est atteint avant les 8 jours.

Bateau "Pêche"

- 1 alimentations d'edm (circuit ouvert)
- 1 cuves 110(L)x75(l)x76(h) cm

Pontée minimale 600 KG

